

Les brèves de Jury

Janvier 2023



25, rue principale 57245 JURY
tel : 03.87.38.11.12
mail : mairiejury@wanadoo.fr
site web : www.mairie-jury.fr/

Retour sur la cérémonie des vœux du maire.



Après deux années placées sous le signe du COVID et des contraintes, le Conseil Municipal élu en mars 2020 a pu renouer avec la tradition des vœux. C'est donc devant 120 convives, élus, représentants

des associations de Jury, enseignants, bénévoles et les habitants de Jury participant à « Voisins Vigilants », que Gérard Lizeux, premier adjoint en charge des travaux a ouvert cette cérémonie en rappelant les faits passés depuis mars 2020.

Il est ainsi revenu sur les nombreuses actions en faveur de la **biodiversité** : renaturation du ruisseau du pré du fond à l'entrée du village et plantation d'arbustes et de massifs fleuris, plantation d'un verger partagé au quartier des Vallons, développement du jardin partagé près de la salle de convivialité. Et en point d'orgue à toutes ces actions, le premier prix obtenu par les élèves de la classe de CE1 de 2021/2022, encadrés par leur professeur des écoles, qui ont remporté le premier prix au concours « Je fleuris la Moselle à l'école ». Ils ont notamment gagné deux arbres fruitiers et participé à leur plantation.

Pour 2022, il est revenu sur les différentes actions qui ont été mises en place afin d'assurer la **sobriété énergétique** pour la commune : le remplacement de l'éclairage public avec passage en LED aux Vallons et sur le Jat et partiellement rue de la Bétonne et route d'Ars-Laquenexy, l'avancée de l'extinction nocturne à 23h00, le passage en LED des luminaires de la mairie et de la salle polyvalente, la mise en place de thermostats en mairie et à l'école visant à réduire la consommation électrique du système de chauffage et la rénovation en cette fin d'année 2022 de la ventilation mécanique de l'école.

Il a également rappelé les travaux effectués qui ont permis **l'embellissement de notre village** : le nettoyage et la remise en peinture des murs et des boiseries extérieures de l'école et de la salle polyvalente, ainsi que les décorations saisonnières bien sympathiques mises en place à différents endroits du village par des bénévoles nommés affectueusement « les bricolos ».

Derniers projets sur lesquels il est revenu, les **travaux de voirie** : un gravillonnage a été mis en place en prolongation

de la rue des Vignottes, facilitant ainsi la circulation des piétons et des poussettes, et la mise en place par la métropole d'un passage alterné sous le pont qui sécurise le passage des piétons en attendant le fonçage d'un passage piéton sous la voie ferrée.

Le maire, Stanislas SMIAROWSKI, a pris la parole ensuite pour présenter ses meilleurs vœux à toutes et tous pour cette nouvelle année qui s'annonce également riche de nombreux projets à conduire par l'équipe municipale. **Plusieurs constructions** au sein du village aboutiront en 2023 et ainsi répondront aux nombreuses demandes de logements. Il s'agit d'abord du collectif et de deux pavillons en cours de construction au cœur du village qui seront livrés cette année, mais également la livraison des logements locatifs au quartier des Vallons. Concernant la ZAC de la Passerelle, il rappelle que la phase 1 est en cours d'achèvement avec la construction des derniers bâtiments. Il précise que la deuxième phase ne se fera pas, compte tenu de la présence d'une zone humide, et qu'une troisième phase, plus limitée démarrera à l'issue de l'approbation du PLUI début 2024.

D'autres projets sont également à l'étude, comme la **plantation d'arbres** aux abords de la cour d'école qui créeront une zone



ombragée appréciable. C'est aussi le cas du remplacement des wagons par un nouveau bâtiment « **la maison des associations** » qui devrait prendre forme en fin d'année. Ce projet d'aménagement est pensé pour être le centre de l'espace de vie du village pour nos différentes manifestations et pour que le site devienne un lieu de rencontres et d'échanges pour les associations, les écoles, le Tennis Club, les boulistes, les marcheurs et autres.

Enfin, il rappelle le projet actuellement à l'étude au fort de la Marne conjointement avec la commune d'Ars-Laquenexy, **d'installation d'un parc photovoltaïque** sur les espaces restants disponibles du fort. Il souligne à ce sujet la vigilance dont fera preuve la commune pour que ce projet sensible d'un point de vue environnemental se fasse dans **le respect et la préservation de la biodiversité**.

Concert lyrique à Jury



Le chœur de femmes de l'Opéra-Théâtre vient à la rencontre du public en se produisant dans les communes de la métropole. L'occasion pour ces chanteuses professionnelles de proposer un concert festif et faire découvrir à tous l'émotion du chant. Ils passeront par Jury le **samedi 4 février** prochain à la salle polyvalente pour un **concert gratuit**. Venez nombreux !

Tarifs du cimetière pour 2023



Le cimetière de Jury, outre les tombes pour enterrer les défunts, possède également un site cinéraire qui permet l'accueil des cendres issues de la crémation des défunts. Il est composé de deux columbariums, pour recevoir les urnes contenant les cendres, des concessions cinéraires (concessions de petites dimensions permettant de recevoir les urnes d'une même famille, en pleine terre ou dans un petit caveau appelé caverne) et un jardin du Souvenir, pour la dispersion des cendres.

Les tarifs du cimetière pour l'année 2023 ont été établis de la façon suivante :

- Cimetière – concession trentenaire : 300 €
- Columbarium – concession trentenaire : 950 €
- Site cinéraire (caverne) – concession trentenaire : 150 €
- Identification du défunt sur le pupitre (dispersion des cendres) : 100 €

Les brèves du Conseil

Crédits scolaires :

- Maintien de l'achat du matériel pédagogique à hauteur de 600 € / classe du groupe scolaire ;
- Augmentation du montant de l'aide aux sorties pédagogiques à hauteur de 32 € / enfant scolarisé à Jury.

Divers

- Achat et pose de blocs d'évacuation ;
- Achat de radiateurs et de blocs d'éclairage de secours ;
- Renouvellement des contrats d'assurances de la commune ;
- Contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs.

Les Bricolos décorent le village

A l'occasion des fêtes de fin d'année, *les Bricolos* ont à nouveau fait preuve d'imagination pour embellir et égayer la commune. Un grand merci à eux !



Le chauffage, source de pollution de l'air



Enquête sur le chauffage

Le saviez-vous ? Le chauffage, surtout au bois, est la principale source de pollution de l'air en hiver. Afin de trouver des solutions pour réduire celle-ci et améliorer la qualité de l'air, l'Eurométropole de Metz enquête pour connaître vos habitudes de chauffage et ce jusqu'au **10 février 2023**.

Dans le cadre de la transition écologique du territoire, l'Eurométropole de Metz souhaite réduire la pollution de l'air liée aux modes de chauffage. En effet, le chauffage des logements -individuels et collectifs- est le principal émetteur de particules fines (PM10 et PM2,5). Pour cela, une enquête est mise en place. Elle a pour objectif de connaître et comprendre les habitudes de chauffage des habitants, notamment concernant le chauffage au bois, afin de pouvoir ensuite agir sur la limitation de ses impacts sur la qualité de l'air.

La participation de chacun est essentielle. Les résultats de cette enquête (totalement anonyme) aideront la métropole à construire des solutions (dispositif d'aides financières, informations sur les bonnes pratiques, etc.) en vue de réduire la pollution et d'améliorer la qualité de l'air.

Informations pratiques

Enquête accessible jusqu'au 10 février 2023.

12 à 15 minutes sont nécessaires pour compléter le questionnaire.

2 façons de participer à cette enquête :

- Remplissez le questionnaire accessible en ligne ici : https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/inkidata/EtudeFondsAirBois/site_web.htm
- Complétez le questionnaire par téléphone avec l'aide d'un agent. Pour cela, laissez vos coordonnées téléphoniques à ce numéro : 09 72 62 00 41. Vous serez rappelé dans les prochaines semaines par le prestataire de l'Eurométropole de Metz INKIDATA, afin de réaliser l'enquête par téléphone.



Une deuxième vie pour vos sapins



Comme chaque année l'Eurométropole de Metz et la commune de Jury vous ont proposé de donner une seconde vie à votre sapin après les fêtes.

Les nombreux sapins qui ont été déposés rue des jardins seront broyés et seront utilisés pour le paillage des espaces verts de la commune.

Merci à vous

Incidents sur l'éclairage public

Fin 2022 et début 2023 des incidents et des dysfonctionnements ont pu être constatés sur l'éclairage public. Ainsi durant les fêtes de fin d'année, et bien que la commune ait mis en place l'extinction nocturne de l'éclairage public de 23h à 5h, vous avez pu constater que les lumières de la commune sont restées allumées toute la nuit. Il s'agit là d'une erreur bien regrettable de notre prestataire.

En ce qui concerne l'absence d'éclairage durant 3 soirées au début du mois de janvier, il s'agit d'une panne qui a été signalée au service compétent dès le lundi matin et qui a été réparée par notre prestataire.

Pour rappel, plusieurs services en ligne sont disponibles sur les sites internet de la commune ou de l'Eurométropole. Ils permettent notamment de déclarer en ligne tous candélabres défectueux ou tous problèmes de voirie.



Signaler une anomalie sur le domaine public



Restez informé

Outre le site de la mairie, <http://www.mairie-jury.fr>, vous pouvez retrouver les brèves de la commune, les alertes Panneau Pocket, des photos ou des informations de la commune sur notre page Facebook commune de Jury : <https://www.facebook.com/communedejury.7> Vous pouvez aussi vous inscrire en mairie sur notre liste de diffusion par mail.

La météo de l'électricité : EcoWatt

Dans le cadre du plan de délestage électrique, des coupures partielles d'électricité pourront être programmées cet hiver. Même si cette éventualité semble s'éloigner, il convient donc de se préparer à cette possibilité.

Tout d'abord en restant informé sur les risques de coupure, via Ecowatt. Ce service mis en place par RTE est une véritable météo de l'électricité, Ecowatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français. A chaque instant, des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous en électricité. Vous pouvez vous inscrire sur le site Ecowatt à l'adresse <https://www.monecowatt.fr/>.

Vous pouvez également télécharger l'application EcoWatt pour votre mobile.

Vous pouvez également utiliser l'application Panneau Pocket. Pour cela il suffit de mettre en favoris Ecowatt (code postal 11111) sur PanneauPocket.

Vous recevrez une notification si un signal orange ou rouge est prévu sur le réseau électrique dans les 3 prochains jours.

Pour information :

- **Signal vert** : aucune alerte
- **Signal orange** : le système électrique est tendu. Les gestes d'économie d'électricité sont fortement conseillés.
- **Signal rouge** : le système électrique est très tendu. Les gestes d'économie d'électricité sont indispensables pour éviter ou réduire les délestages d'électricité.



Réduire autant que possible la température du chauffage



Éteindre les lumières inutiles ou réduire l'éclairage



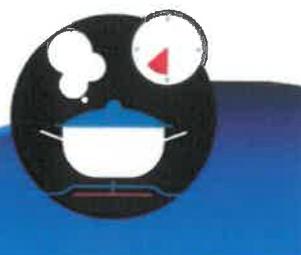
Couper les affichages et éclairages non essentiels (ex : panneaux publicitaires)



Décaler certains usages domestiques (lave-vaisselle, machine à laver, etc.)



Modérer l'utilisation des appareils de cuisson (par exemple en évitant les cuissons longues)



Bonne et heureuse année 2023

Directeur de publication : Stanislas SMIAROWSKI
Réalisation : Adjoint au maire chargé de la communication : Jean-Luc OURY
Membres de la Commission Communication : Aurore GALAT, Christel KAMUT, Isabelle ZOCHOWSKI
Secrétaires de mairie : Catherine BLETTNER, Marie-Laure PARISE

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.